Assurance et Banque

Vivre le présent, l'esprit libre

Avec Essen'Ciel, vous décidez de tout en finançant vos obsèques. Vous gagnez en sérénité, vos proches seront bien accompagnés.

OFFRE CITOYENNE

souscrit par ANPERE association d'assurés

Document non contractuel à caractère publicitaire

Ces cartes-contact sont à remettre à vos proches afin qu'ils puissent être informés des démarches à suivre
N'oubliez pas de les compléter !

Nom : .....

Prénom : .....

a adhéré au contrat Obsèques Essen'Ciel.

N° du certificat d'adhésion :

Carte adhérent Essen'Ciel

Nom : .....

Prénom : .....

a adhéré au contrat Obsèques Essen'Ciel.

N° du certificat d'adhésion :

Carte adhérent Essen'Ciel

Nom : .....

Prénom : .....

a adhéré au contrat Obsèques Essen'Ciel.

N° du certificat d'adhésion :

Carte adhérent Essen'Ciel

Nom : .....

Prénom : .....

a adhéré au contrat Obsèques Essen'Ciel.

N° du certificat d'adhésion :

Les principaux services d'Essen'Ciel

- Des informations disponibles dès aujourd'hui pour faire les bons choix
- Rapatriement du corps vers le lieu d'inhumation en France
- Une aide pour les démarches administratives
- Un accompagnement social et un soutien psychologique auprès des familles.

Selon clauses et conditions contractuelles.

Pour contacter votre interlocuteur AXA

01 55 92 26 92

Du lundi au vendredi,
de 8 h à 20 h

Les principaux services d'Essen'Ciel

- Des informations disponibles dès aujourd'hui pour faire les bons choix
- Rapatriement du corps vers le lieu d'inhumation en France
- Une aide pour les démarches administratives
- Un accompagnement social et un soutien psychologique auprès des familles.

Selon clauses et conditions contractuelles.

Pour contacter votre interlocuteur AXA

01 55 92 26 92

Du lundi au vendredi,
de 8 h à 20 h

Les principaux services d'Essen'Ciel

- Des informations disponibles dès aujourd'hui pour faire les bons choix
- Rapatriement du corps vers le lieu d'inhumation en France
- Une aide pour les démarches administratives
- Un accompagnement social et un soutien psychologique auprès des familles.

Selon clauses et conditions contractuelles.

Pour contacter votre interlocuteur AXA

01 55 92 26 92

Du lundi au vendredi,
de 8 h à 20 h

Les principaux services d'Essen'Ciel

- Des informations disponibles dès aujourd'hui pour faire les bons choix
- Rapatriement du corps vers le lieu d'inhumation en France
- Une aide pour les démarches administratives
- Un accompagnement social et un soutien psychologique auprès des familles.

Selon clauses et conditions contractuelles.

Pour contacter votre interlocuteur AXA

01 55 92 26 92

Du lundi au vendredi,
de 8 h à 20 h

Vous avez une question sur vos garanties ou sur vos services Essen'Ciel ?

Pour vous et vos proches,
les conseillers d'AXA Assistance
sont à votre écoute.

Un seul numéro

01 55 92 26 92

(appel non surtaxé)

Du lundi au vendredi,
de 8 h à 20 h.

Essen'Ciel : une assurance obsèques pensée pour vous...

...et pour préserver vos proches

Financez vos obsèques,
dès maintenant

Bénéficiez d'un accompagnement,
pour vous organiser

Offrez une assistance à vos proches,
le moment venu

Allez plus loin, si vous le souhaitez, en faisant appel à un prestataire funéraire de votre choix, pour le respect de vos dernières volontés.

Pourquoi avoir adhéré à un contrat obsèques ?

Un contrat obsèques vous permet de soulager vos proches, d'éviter les éventuelles tensions et de jouer un rôle actif dans la préparation de votre fin de vie.

Essen'Ciel n'est pas un contrat d'épargne.

Face à l'incertitude sur la date de son décès, Essen'Ciel répond au besoin d'être rassuré sur la préparation et le financement des frais d'obsèques.

Vous êtes assuré que le capital choisi à l'adhésion est versé au décès :

- En cas d'accident : dès la prise d'effet des garanties
- En cas de décès non accidentel : s'il survient après la première année de l'adhésion

Le versement du capital, comment ça marche ?

Le moment venu, **le capital** est versé à la personne ou l'entreprise de pompes funèbres qui a pris en charge vos obsèques.

- A défaut ou s'il est supérieur au montant de la facture, le solde éventuel sera versé au(x) bénéficiaire(s) que vous aurez choisi(s).
- S'il est inférieur au montant de la facture, c'est-à-dire insuffisant pour couvrir le coût des obsèques, il subsistera un reste à charge.

Attention en fonction du capital que vous choisirez, la somme versée pourrait ne couvrir que partiellement le montant des funérailles.

Le capital est versé sous **48 h**[1] à réception des justificatifs par AXA.

Document non contractuel à caractère publicitaire

(1) Selon les causes et conditions du contrat.

Vous venez d'adhérer au contrat Essen'Ciel

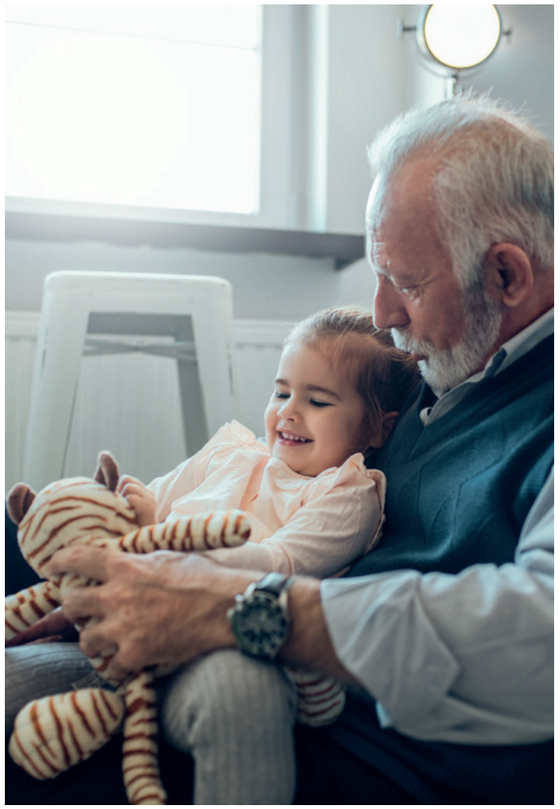

Pour avertir vos proches de l'existence de ce contrat :

- Découpez les cartes contact du présent document
- Mettez-les dans votre livret de famille
- Confiez-les aux personnes de votre choix

A retrouver dans votre espace client :

- L'essentiel de vos garanties
- Comment demander le versement du capital
- L'accès au guide « le décès osons en parler »
- Comment bénéficier de l'accompagnement de PFG, si vous le décidez

Avec ANPERE vous bénéficiez des atouts du contrat associatif

ANPERE souscrit les contrats, représente les intérêts de ses adhérents, informe et propose des avantages à ses membres

Association indépendante d'assurés, ANPERE

- vous représente collectivement auprès de l'assureur AXA et contribue à faire évoluer les contrats au mieux de vos intérêts
- vous accompagne en souscrivant des contrats adaptés à vos projets d'épargne, retraite, prévoyance et dépendance, avec l'expertise des conseillers AXA
- vous informe sur sa vie et ses missions et donne accès à des avantages exclusifs

souscrit par ANPERE association d'assurés

1,5 million d'**adhérents**

1re association d'assurés de france[1]

100 000 nouvelles adhésjons **chaques année**

(1) Partenaire d'un assureur traditionnel

Des services d'assistance pour vous et vos proches

Dès à présent, pour préparer votre succession en toute sérénité, des réponses d'experts à vos questions. Par exemple :
Comment protéger mon conjoint ?
Quels sont mes devoirs et obligations si j'ai une famille recomposée ?
Quelle va être la fiscalité en cas de revente d'un bien hérité ?

Retrouvez ci-dessous les services détaillés dans la notice d'information, remise à l'adhésion

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question au :
01 55 92 26 92
(appel non surtaxé)

	DÈS MAINTENANT	AU MOMENT VENU	APRÈS
Des réponses aux questions sur les sujets concernant : ▪ les **démarches facultatives** (obsèques civiles ou religieuses…), ▪ les **démarches après le décès** (constatation, déclaration, papiers à demander…), ▪ les **règlementations particulières** (chambres funéraires, transport, cimetières…), ▪ **l'organisation des obsèques** (inhumation, coût des obsèques…).	✓	✓	✓
Informations juridiques et fiscales : ▪ sur la **succession** (la dévolution légale, les ordres et les degrés des héritiers…), ▪ sur la **revente de biens**, les **plus-values**, la **déclaration d'impôts en France**…	✓	✓	✓
Prise en charge à hauteur de 3 600 € TTC, en cas de décès à plus de 30 km du domicile, lors d'un déplacement de moins de 90 jours : ▪ du rapatriement du défunt ▪ du retour des proches qui voyageaient avec lui ▪ de la présence d'un proche, si nécessaire, pour les formalités.			✓
Prise en charge de la **garde des enfants et des petits-enfants** à hauteur de 600 € TTC et d'une **aide-ménagère au domicile** à hauteur de 250 € TTC.		✓	✓
Prise en charge de la garde et du transfert des **animaux domestiques** à hauteur de 250 € TTC.		✓	✓
Aide à la mobilité : prise en charge des honoraires de taxi ou de véhicule avec chauffeur pour aider à accomplir les démarches et formalités urgentes à hauteur de 160 € TTC.		✓	✓
Mise à disposition sous 48 h de **courriers types** pour les différents organismes et administrations			✓
Prise en charge d'un **soutien psychologique** à hauteur de 3 rendez-vous téléphoniques, dans les 6 mois suivant le décès.			✓
Accompagnement social avec 3 entretiens téléphoniques pour aider à l'organisation des démarches (exemple : succession, héritage...).			✓
Pour continuer à honorer votre mémoire, mise en relation avec une entreprise en charge de l'**entretien et du fleurissement de la sépulture**.			✓

selon les clauses et conditions contractuelles

Pourquoi cette offre est-elle citoyenne ?

OFFRE CITOYENNE

Parce qu'elle est gage de confiance, de prévention et de pédagogie.
3 préceptes solidaires que nous tenons à appliquer pour vous sur ce contrat.
Vous avez notamment été nombreux à vous exprimer sur le sujet du décès sur notre site de co-création MonAssuranceCitoyenne.com.
En réponse, nous avons créé le guide « Le décès, osons en parler » (à retrouver sur votre Espace Client) pour vous aider à mieux concevoir cette étape de nos vies.
Car vous accompagner quoiqu'il arrive, c'est aussi ça être une assurance citoyenne.

Les exclusions du contrat

Retrouvez ci-dessous les exclusions du contrat, mentionnées dans la notice d'information, remise à l'adhésion

Durant la 1ère année, à compter de l'adhésion, le décès résultant :	▪ d'un suicide ou tentative de suicide de l'assuré.
Le décès résultant :	▪ d'une guerre civile ou étrangère, invasions, agressions étrangères, hostilités (que la guerre soit déclarée ou non) ; ▪ de la participation active de l'assuré à une guerre passive (où la France ne participerait pas), une rébellion, une révolution, une insurrection, une prise de pouvoir, un mouvement populaire, une émeute, un acte de terrorisme, étant précisé que les cas de légitime défense, d'assistance à personne en danger et accomplissement du devoir professionnel sont garantis.
Le décès accidentel occasionné par l'assuré :	▪ s'il est sous l'emprise de boissons alcoolisées attestée par un taux d'alcoolémie égal ou supérieur à celui défini par le code de la circulation routière en vigueur au moment de l'accident ; ▪ s'il est sous l'emprise de stupéfiants ou de substances médicamenteuses en l'absence ou en dehors des limites des prescriptions médicales.
Les accidents résultant :	▪ d'attentats ou d'actes de nature terroriste utilisant directement ou indirectement toute arme ou toute matière, qu'elles soient radioactives, d'origine chimique ou d'origine bactériologique ou virale ; ▪ de l'action directe ou indirecte de tout agent biologique.

Sont par ailleurs exclues du bénéfice des garanties, toutes personnes ayant causé volontairement ou intentionnellement préjudice à l'assuré.

Bon à savoir

Pour avertir vos proches de l'existence de ce contrat, des cartes-contact sont mises à votre disposition dans le rabat de cette chemise.

Ils ont aussi la possibilité de consulter l'AGIRA www.agira.asso.fr pour savoir s'ils sont bénéficiaires d'un contrat obsèques.

Et parce qu'il est essentiel d'assurer la protection de vos données, AXA est soumis au secret professionnel et s'engage à respecter leur confidentialité.

Votre **Espace Client**

Retrouvez l'ensemble
de vos services en ligne sur axa.fr

AXA vous répond sur :

OFFRE CITOYENNE

CONFIANCE, PRÉVENTION, ENVIRONNEMENT, SOLIDARITÉ : avec AXA, faites le choix d'une entreprise engagée. Nos offres citoyennes contribuent au respect de la planète, de tous et de chacun. Toutes nos actions concrètes sont à découvrir sur **axa.fr**

Votre Association **ANPERE**

Avec ce contrat, vous adhérez à ANPERE (Association Nationale pour la Prévoyance et l'Épargne et la Retraite - 1 400 000 adhérents).
Vous bénéficiez des atouts du contrat associatif :
+ d'informations régulières
+ d'avantages exclusifs
Pour en savoir plus : anpere.fr

Crédits Photos : © iStockphoto - © Shutterstock - © Getty images

Réf : 964100 09 2022

AXA France Vie : Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S. Nanterre • **AXA Assurances Vie Mutuelle :** Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245. Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex. **Entreprises régies par le Code des assurances • Inter Partner Assistance :** société anonyme de droit belge au capital de 130 702 613 €, entreprise d'assurance agréée par la Banque Nationale de Belgique sous le n° de code 0487, immatriculée au registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro BCE 0415.591.055, dont le siège social est situé 7 Boulevard du Régent, 1000 Bruxelles – Belgique, prise au travers de sa succursale française, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 316 139 500 et située 6, rue André Gide - 92320 Chatillon. • **ANPERE (Association Nationale pour la Prévoyance, l'Épargne et la Retraite) :** association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée au Répertoire National des Associations sous le numéro W751090757, JO n° 26 du 28 juin 1989 - Siège social : 81, avenue François Arago - 92000 Nanterre.